

DEPARTEMENT DES YVELINES  
Arrondissement de RAMBOUILLET  
Canton d'Aubergenville  
COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

N°	MOIS	ANNEE
04	MAI	2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt et un, le 6 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séances ordinaire, à la salle des Fêtes Chemin aux Bœufs sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**.

Conformément au II de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, le Conseil Municipal se tient sans public, les débats étant accessibles en direct au public de manière électronique.

**Étaient présents** : M. BERTHON, M. CAPELLE, Mme CHAVILLON, Mme CLÉMENCE, Mme COURREGÉ, M. DE LAROCHE, Mme JONIEC, Mme MURET, M. JONIEC, Mme SCHMIT, M. JAMOT, M. BLONDEAU, Mme GIMENO.

**Étaient absents excusés** : Mme PATIN a donné pouvoir à Mme CHAVILLON  
**Était absente** : Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	5
Nombre de membres présents	13	Date de la convocation	28 avril
Nombre de membres votants	14	Date de l'affichage	28 avril

### **Objet : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA CCCY POUR LE CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE DE LA CANTINE SCOLAIRE**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,  
**Vu** la délibération du Conseil Communautaire 20-054 en date du 14 octobre 2020, approuvant l'ouverture d'un fonds de concours à destination des communes  
**Vu** l'état de la chaudière du bâtiment de la restauration scolaire situé au 5 Rue du Rû d'Orme

**Considérant** que la commune d'Auteuil le Roi, souhaite changer la chaudière du bâtiment de la restauration scolaire par une pompe à chaleur, pour un montant HT de 17 650 € soit un montant TTC de 21 180,00 € selon le devis fourni par la société 2P2M

**Considérant** que le montant éligible est de 17 650,00 € et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines,

**Considérant** que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours

**Entendu l'exposé du Maire,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix POUR**

**Décide** de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines « Audit 2020-2022 » en vue de participer au financement de l'achat d'une pompe à chaleur, à hauteur de **8 625 €**.

**Autorise** le maire à signer tout acte afférant à cette demande

**Précise** que cette recette sera inscrite à l'article 13251

**Dit** que la présente délibération sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Rambouillet, à Monsieur le comptable du Trésor Public de Montfort-l'Amaury ainsi qu'à Monsieur le Président de la CCCY.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,  
Marie-Christine CHAVILLON